



COMMUNIQUE DE PRESSE

Levallois, le 31 janvier 2019

DIMINUTION DES MOYENS DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité a été conclu le 30 janvier 2019 avec Exane BNP Paribas conformément au Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, au Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014, et à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Les ressources mises à disposition du contrat de liquidité sont de

- 750 000 Euros,
- 250 Titres.

Conformément à l'art 4.6 de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, les ressources ont été diminuées, par retrait de titres et d'espèces, par rapport aux moyens figurant sur le compte au 31/12/2018 qui étaient de

- 3 570 019 Euros,
- 2 475 Titres.

Ce contrat de liquidité peut être suspendu dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018.

Burelle SA est cotée à Euronext Paris Compartiment A (code ISIN : FR0000061137) et éligible au SRD. Elle contrôle majoritairement trois filiales, la **Compagnie Plastic Omnium**, **Burelle Participations** et **Sofiparc**. La Compagnie Plastic Omnium est le leader mondial des systèmes de carrosserie intelligents, des systèmes d'énergie propre et des modules pour l'automobile. Elle emploie, avec ses co-entreprises, 31 000 personnes dans 26 pays dans le monde. Elle est cotée à l'Euronext Paris Compartiment A, est éligible au SRD et fait partie des indices SBF 120 et du CAC Mid 60 (code ISIN : FR0000124570).

Relations Actionnaires : Tél.: 33. (0)1.40.87.64.49 - Fax : 33. (0)1.40.87.96.09 – investor.relations@burelle.com - Site internet : www.burelle.com